



Covid-19/5ème vague : point sur la situation

Pour faire face à la circulation épidémique, de nouvelles mesures ont été annoncées le 6 décembre par Jean Castex.

A retenir notamment :

- Education : la règle de la fermeture de la classe pour une durée de 7 jours dès le premier cas positif ne s'applique plus à l'école primaire depuis la semaine du 29 novembre : les élèves présentant un test négatif dans les 24 heures peuvent continuer à aller en classe.
- Loisirs : fermeture des discothèques dès vendredi 9 décembre et pour 4 semaines.
- Milieu professionnel :
 - instauration de deux à trois jours de télétravail par semaine lorsque c'est possible,
 - limitation des réunions en présentiel,
 - report des cérémonies de vœux, pots de départs, ...
- Pass sanitaire : les personnes de 18 à 64 ans ayant eu leur dernière dose de vaccin avant le 17 juin devront avoir fait leur rappel au 15 janvier pour que leur pass ne soit pas désactivé puisqu'elles auront passé à cette date les délais de 5 mois pour être éligibles au rappel et de 8 semaines pour réaliser ce rappel.

Depuis le 29 novembre 2021, seuls les tests PCR et antigéniques datant de moins de 24 heures seront des preuves constitutives du pass sanitaire.

- Gestes barrières : le port du masque est obligatoire en intérieur dans tous les établissements recevant du public à compter du 29 novembre 2021.

L'aération fréquente des lieux clos est plus que jamais nécessaire. Il est recommandé d'aérer chaque pièce 10 minutes toutes les heures.